RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 15 septembre (15/09/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Adjoints,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHES), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), Conseillers Municipaux

ETAIT ABSENT:

M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

Mme STOCCO Nicole est nommée secrétaire de séance.

2 0 552 2311

02 – 15 Septembre 2011
DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL

Rapporteurs: Monsieur Le Maire et Mme Fanfelle

Monsieur le Maire informe à l'assemblée qu'un enfant handicapé sera accueilli au centre de loisirs durant le premier trimestre de l'année scolaire 2011-2012 ; le handicap de cet enfant nécessite l'assistance permanente d'un tiers, aussi propose-til aux membres du conseil municipal la création d'un emploi non titulaire occasionnel dans les conditions ci-dessous :

SERVICE	AFFECTATION	GRADE de RECRUTEMENT	TEMPS de TRAVAIL	DUREE du CONTRAT		Rémunération		
				du	au	Kemuneration		
Enfance et Jeunesse	Centre de Loisirs ALAE- ALSH	Adjoint d'animation 2ème classe	temps non complet	16-09- 2011	15-12- 2011	Echell e3	1 ^{er} échel on	IB 297 IM 295

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2;
- ✓ Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 2, article 34;
- ✓ Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, décide:

- d'APPROUVER la création de l'emploi occasionnel tel que décrit au tableau cidessus,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

2 0 SEP 2611

Pour copie conforme Moissac le 16 Septembre 2011 Le Maire,

3 ₹ |

Meen-Paul NUNZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et i devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

rme que celui-c peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir